



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

**RAPPORT
ANNUEL
2007-2008**



LETTRES DE PRÉSENTATION

septembre 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, bureau 130, Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Jacques P. Dupuis

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre responsable des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2007-2008.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,
Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

M^e Jean-Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,
Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	10
Rapport des élections	12
ACTIVITÉS DU BUREAU	13
ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF	18
RAPPORT DES DIRECTIONS	20
Bureau de la syndique	20
Direction des services professionnels.....	22
Rapport de la directrice des services professionnels	22
Affaires juridiques	24
Communications	25
Direction de l'amélioration de l'exercice	26
Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice.....	26
Coordination de la formation continue.....	27
Coordination de l'inspection professionnelle.....	31
Direction administrative	32
Rapport de la directrice administrative.....	32
RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC	33
Comités prévus au code des professions	33
Comité de discipline.....	33
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	36
Comité de l'inspection professionnelle	36
Comité de révision des plaintes.....	41
Autres comités	42
Comité d'admission.....	42
Comité d'évaluation en formation (CÉF).....	43
Comité de recherche clinique en physiothérapie	44
Comité des règlements	45
Comité <i>ad hoc</i> sur les approches en neurologie	46
Comité <i>ad hoc</i> sur la contentions	47
Comité <i>ad hoc</i> sur les plaies.....	47
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	48
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS	51

RAPPORT DU PRÉSIDENT



Paul Castonguay, pht, M. Sc.

*Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy
Président et directeur général*

Andrée Lachaine, *Secrétaire de direction*

Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2007-2008*. Dans le présent rapport, vous pourrez constater que nous avons déjà amorcé le travail dans différents dossiers dont les objectifs prévus se retrouvent dans le Plan triennal 2007-2010.

Comme chaque année, la feuille de route est chargée et, malgré la croissance des travaux et la somme de travail, les administrateurs, la permanence et les divers comités ont maintenu un rythme hors de l'ordinaire. L'avancée des dossiers est vraiment impressionnante !

À titre de président et directeur général, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau et du Comité administratif pour le travail accompli.

Je tiens à remercier plus spécifiquement trois administrateurs qui nous ont quittés cette année, il s'agit de M^{me} Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P., de M. Sylvain Trudel, pht, et de M. Michel Perreault, administrateur nommé, lesquels ont été remplacés par M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., M^{me} Marie-Claude Fournier, pht et M. Michel A. Gougeon, administrateur nommé.

Le travail à l'Ordre

Le travail à l'Ordre est d'abord et avant tout un travail d'équipe. Cette équipe, votre équipe, a encore une fois accompli un travail magistral, me rendant disponible pour faire les représentations requises pour l'Ordre. Faire connaître et reconnaître les membres de l'Ordre comme des professionnels incontournables à la santé des Québécois est l'élément majeur pouvant nous permettre de remplir notre mandat de protection du public. Cette reconnaissance comporte l'obligation d'être présent aux conférences de nature nationale ou internationale, à titre de présentateur ou de participant, afin de suivre l'évolution de la pratique mais aussi, de rendre une image adéquate et juste du travail de nos membres.

À cet égard, j'ai participé, à titre de conférencier, de présentateur ou d'invité à différents événements, de nature professionnelle et administrative :

INTERNATIONAL

- Premier ministre, Jean Charest, les représentants du gouvernement et le CIQ sur la mobilité France-Québec.
- Président de la Fédération internationale des organisations de physiothérapeutes francophones, le président de l'Ordre national des masseurs kinésithérapeutes de France et des représentants de la Belgique.
- Réunion de la FSBPT (*Federation State Board of Physical Therapists*) à Memphis.
- Lancement du livre l'appareil locomoteur- livre auquel j'ai collaboré, particulièrement à la rédaction d'un chapitre.

NATIONAL

Organismes canadiens

- Réunions du Comité exécutif de l'Alliance, à titre de président de l'alliance canadienne des organismes de réglementation.
- Congrès conjoint de l'Association canadienne de physiothérapie et *World Conference of Physical Therapy* 2007 à Vancouver.
- Rencontres semi-annuelles de l'Association canadienne de physiothérapie.

PROVINCIAL

Organismes gouvernementaux

- Ministère de la Santé et des services sociaux, à Québec, dans le dossier des aides techniques.
- Groupe de la Santé publique dans le dossier de la pandémie.
- CSST, SAAQ et FPPPQ dans le cadre du dossier du paiement des services offerts par les membres de l'Ordre en pratique privée.
- Projet national de main-d'œuvre. Rencontre également de M^{me} Anne Lauzon de l'IRDPO.
- Coordonnateurs du réseau de la santé dans la région de Québec.

Étudiants et corps professoraux des institutions d'enseignement

- Étudiants de 1^{re} année du Collège Montmorency, du Collège de Sherbrooke et du Collège François Xavier-Garneau.
- Finissants des programmes d'études universitaires et collégiales.
- Étudiants de l'Université Laval – système professionnel.
- Corps professoral du Collège de Sherbrooke.
- Corps professoral du Collège Marie-Victorin.
- Directeur du programme de physiothérapie et des étudiants à l'Université de Sherbrooke.
- Lancement officiel du programme physiothérapie-ergothérapie de l'Université de Sherbrooke.

Rencontres avec les membres ou présentations aux membres

- Membres dans les régions de Québec, de l'Abitibi, du Centre du Québec, de l'Estrie et de la Montérégie et Bas-Saint-Laurent.
- Présentation de la position de l'OPPQ dans le dossier CSST à une assemblée générale de la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec.
- Présentation aux membres du Comité d'inspection professionnelle du document *L'intervention du T.R.P.*
- Responsables cliniques de la région de Montréal au siège social de l'OPPQ.
- Comité de la formation continue.

Reconnaissance professionnelle

- Représentants du Registre des ostéopathes du Québec, dans le cadre de leur demande de reconnaissance professionnelle à l'Office des professions du Québec.
- Office des professions du Québec dans le dossier des thérapeutes du sport.
- Représentants de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec dans le but d'arrimer nos règlements sur la pratique en société.

Participation à des événements

- Colloque du Collège des médecins du Québec.
- Colloque REPAR-FRSQ.
- Colloque de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec « Le rendez-vous de la gestion des maladies chroniques : une vision mise en action ».
- Conférence organisée par le Centre universitaire de recherche sur la douleur et l'incapacité :

L'influence des facteurs psychosociaux dans la réadaptation de patients souffrant de douleur ou d'incapacité physique.

- Colloque des dirigeants du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Journée thématique 2007.
- Colloque de l'OPPQ 2007.
- Conférence de presse donnée par le coroner Dr Paul G. Dionne, dans le dossier de M^{me} Pierrette Parisien. Avril 2007.

Les dossiers professionnels

Plusieurs dossiers, de nature professionnelle, ont mobilisé les énergies des permanents et des administrateurs du Bureau de l'Ordre. De façon à ne pas répéter l'ensemble des dossiers, je vous réfère à notre planification triennale 2007-2010. Cependant, j'aimerais vous citer quelques dossiers finalisés et adoptés par le Bureau, tels que :

- Règlement sur l'utilisation des aiguilles sous le derme.
- L'intervention du thérapeute en réadaptation physique.
- Révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* en vigueur depuis l'automne 2007.
- Lignes directrices sur la rééducation périnéale.
- Lignes directrices sur l'utilisation du pessaire en rééducation périnéale et pelvienne.
- Lignes directrices sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contention.

D'AUTRES DOSSIERS, DE NATURE PROFESSIONNELLE, CONTINUENT LEUR CHEMINEMENT, NOTONS :

- Le projet sur l'administration de médicaments.
- Les lignes directrices sur l'évaluation du patient par nos deux groupes de professionnels.
- Le règlement sur la pratique en société en nom collectif et à responsabilité limitée.

Plusieurs échanges ont porté sur la reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport et des ostéopathes avec l'Office des professions.

Comme vous le constatez, au niveau professionnel, nos dossiers portent sur la compétence du membre tout au long de sa carrière et aussi sur les normes de pratiques reconnues par l'Ordre. Notre travail a toujours pour but de baliser les pratiques afin d'avoir le bon professionnel, au bon endroit et ce, au bon moment.

Les affaires administratives

La lecture attentive du rapport des différentes directions de l'Ordre nous permet un seul constat : la croissance dans tous les secteurs et l'aboutissement de certains dossiers. Cette croissance des tâches administratives et des dossiers professionnels et politiques a mobilisé toute la permanence.

Finances

Cette année, l'Ordre termine l'exercice financier avec un surplus de 101 666 \$. Ce résultat correspond à 2,8 % de l'ensemble des revenus d'exploitation de 3 676 682 \$ et place l'Ordre dans une excellente posture financière. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance du détail de l'exercice dans le rapport des états financiers du vérificateur comptable.

Nous terminons donc l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, par le contrôle de l'exercice et ce, dans un contexte d'évolution de la pratique professionnelle en physiothérapie et par l'opération d'une saine gestion.

Communications

L'Ordre a présenté, encore cette année, une campagne promotionnelle d'envergure combinant la promotion télévisuelle et radiophonique de la physiothérapie. L'objectif principal de notre action, en terme publicitaire, est le positionnement des professionnels de la physiothérapie dans un monde en évolution et en compétition et l'excellence des services et des soins dispensés à la population.

Deux nouveaux véhicules d'information ont été mis sur pied, le *Physio-Québec express* qui joint plus de 4 400 de nos membres qui sont branchés ainsi que le *Blog du président* qui permet aux membres d'échanger sur des sujets divers avec le président.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

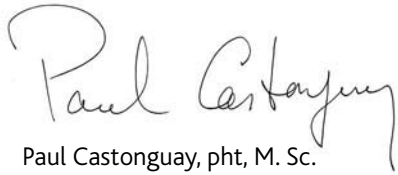
Cette année encore, votre générosité a été mise à contribution. L'Ordre a amassé près de 25 000 \$ pour la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau. Grâce à un comité organisateur formé de gens d'affaires, le Tour cycliste a permis d'amasser plus de 500 000 \$. Cette activité de cœur doit être continuée et votre implication maintenue. Je vous en remercie.

Une année d'action

La lecture du rapport annuel vous permettra de réaliser que le Bureau a rencontré ses objectifs, même au-delà et ce, avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. Je tiens à remercier chaleureusement le travail soutenu et intense de toute l'équipe de l'OPPQ.

Je vous rappelle que l'Ordre vous informe régulièrement de tous ses dossiers professionnels ou administratifs par le site Web.

Le Président et directeur général,



Paul Castonguay, pht, M. Sc.

Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Louise Bleau, pht, D.É.S.S., *secrétaire générale*

Louise Courtois, pht, *chargée de dossiers à l'admission*

Hélène Brosseau, *secrétaire de la secrétaire générale et de la directrice des services professionnels*

Andrée Lachaîne, *secrétaire de direction*

En tant que secrétaire générale, je dois assumer la responsabilité de l'application du *Code des professions (Code)* et des règlements de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec dans la conduite des affaires de l'Ordre, mes devoirs m'étant dictés principalement par eux.

Les réunions du Bureau, du Comité administratif, l'Assemblée générale annuelle et, lorsque requis, les assemblées générales extraordinaires, sont des activités dont je dois assurer le déroulement dans le respect du *Code* et des règlements de l'Ordre.

Les inscriptions au Tableau des membres, la délivrance des permis, la délivrance des autorisations spéciales, la publication des décisions du Bureau dans les cas de radiation, limitation ou suspension d'exercice, suite aux recommandations reçues du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de discipline, sont autant de tâches qui sont sous ma responsabilité.

Sont également sous ma coordination, les activités du Comité d'admission, du Comité des règlements ainsi que celles du Comité de révision des plaintes. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le rapport des activités de ces trois comités.

À titre de déléguée substitut, je participe aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec dont je suis, de plus, membre du Comité de la planification.

À l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, je participe aux réunions des registraires, *du Board of Directors* et à l'Assemblée générale annuelle. Je suis également membre du *Evaluation Services Committee*.

Outre les activités prévues au *Code* et aux règlements de l'Ordre, j'ai participé aux travaux dans plusieurs dossiers, notamment :

- Les travaux de l'Institut canadien d'information sur la santé, pour le développement d'une base de données sur les physiothérapeutes.
- Le Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie.
- La poursuite de l'étude de la demande de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport et des ostéopathes à l'Office des professions du Québec.
- La mise en œuvre du Projet de loi no 86 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels.
- Des rencontres avec le corps professoral des programmes de Techniques en réadaptation physique des cinq collèges.

Plusieurs autres activités ou représentations ont été faites :

- Rencontre des finissants en physiothérapie des universités québécoises ainsi que de ceux de l'Université d'Ottawa.
- Rencontre des finissants du programme de techniques de réadaptation physique des cinq collèges.
- Participation au *Physiotherapy Model of Practice Forum* organisé par le *National Physiotherapy Advisory Group* à Toronto.

- Participation au Congrès mondial de la physiothérapie à Vancouver.
- Participation au Congrès du *Council on Licensure, Enforcement and regulation* à Atlanta.
- Participation au Colloque des dirigeants des ordres professionnels, à St-Sauveur.
- Participation au Colloque *La gestion des risques en physiothérapie*, OPPQ.
- Invitation au Sommet de la santé, Collège des médecins.
- Rencontre avec la Direction de la santé publique de Montréal concernant les mesures à prendre en cas de pandémie.
- Participation aux réunions du *Branch President Forum* et du *Physiotherapy Administrative Leaders* de l'Association canadienne de la physiothérapie.
- Participation à la rencontre *Vers un nouvel espace économique* organisé par le gouvernement du Québec.
- Participation à la Table régionale Ontario/Québec *Valuing Health Care Team Members : Working With Unregulated Health Workers*, à Toronto.

Activités relatives à la délivrance de permis

Cette année l'Ordre a émis 352 permis soit 186 permis de physiothérapeutes et 166 permis de thérapeutes en réadaptation physique. De plus, 17 permis de physiothérapeutes ont été émis à des thérapeutes en réadaptation physiques ayant complété leur baccalauréat en physiothérapie. De plus, l'Ordre a émis 38 permis à des candidats ayant obtenu leur diplôme dans une université canadienne. Enfin, 22 candidats formés à l'étranger et ayant complété avec succès les crédits exigés par le Comité administratif ont obtenu leur permis.

Le Bureau de l'Ordre a donné son aval à la rédaction d'un règlement permettant l'obtention d'un permis sur permis pour les candidats détenant une autorisation légale d'exercer au Canada.

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, restrictifs et spéciaux

En vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française* l'Ordre a reçu quatre (4) demandes de permis temporaire et a émis quatre (4) permis temporaires. De plus, l'Ordre a émis deux (2) permis restrictifs temporaires suite à deux (2) demandes de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1^o de l'article 42.1 du *Code des professions*. Pour le moment, l'Ordre n'a pas jugé bon de mener d'autres activités visant à faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs et spéciaux.

Toutes les demandes reçues ont été traitées à la fin de la période.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres réguliers inscrits au Tableau des membres de l'Ordre possèdent une garantie contre la responsabilité professionnelle tel que prévu au *Règlement sur l'assurance responsabilité des membres de l'Ordre*. Le montant prévu à la garantie de l'assurance collective de l'Ordre est de 3 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres.

Un total de 5 493 membres réguliers ont adhéré au programme d'assurance offert par La Capitale assurances générales (assurance collective de l'Ordre), 750 ont demandé une exemption et 94 membres ont adhéré à d'autres programmes d'assurance qui rencontrent les exigences minimales du règlement.

Rapport des élections

La secrétaire générale de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur les élections au Bureau*.

En vertu de l'article 6 du *Règlement sur les élections au Bureau*, le Bureau désigne trois (3) scrutateurs et trois (3) scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du Bureau, ni employés de celui-ci.

Scrutateurs

Danielle Brassard, pht
Hazel Lefebvre, pht
Jean Waddell, pht

Scrutateurs suppléants

Sylvie Bradley, pht
Luce Beaudoin, pht
André Charest, pht

Cette année, deux (2) postes d'administrateurs thérapeutes en réadaptation physique pour les régions Capitale nationale – Bas St-Laurent – Gaspésie-Iles-de la Madeleine – Chaudière-Appalaches et Lanaudière – Laurentides - Montérégie ainsi que quatre (4) postes d'administrateurs physiothérapeutes pour les régions Centre du Québec, Estrie, Outaouais et Saguenay – Lac-St-jean – Côte-Nord, étaient en élections.

Rapport sur les élections

M. Richard Brault a été déclaré élu par acclamation au poste d'administrateur / thérapeute en réadaptation physique de la région Capitale nationale – Bas St-Laurent – Gaspésie-Iles-de la Madeleine – Chaudière-Appalaches.

M^{me} Jocelyne Matton a été déclarée élue par acclamation au poste d'administratrice / thérapeute en réadaptation physique de la région Lanaudière – Laurentides – Montérégie.

M. Stéphane Brassard a été déclaré élu par acclamation au poste d'administrateur / physiothérapeute de la région Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord.

M^{me} Isabelle Garceau a été déclarée élue par acclamation au poste d'administratrice / physiothérapeute de la région Centre du Québec.

M. Gilbert Litalien a été déclaré élu par acclamation au poste d'administrateur / physiothérapeute de la région de l'Outaouais.

M. Denis Pelletier a été déclaré élu par acclamation au poste d'administrateur / physiothérapeute de la région de l'Estrie.

ACTIVITÉS DU BUREAU

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 31^e Bureau a tenu une (1) réunion régulière et le 32^e Bureau a tenu quatre (4) réunions régulières. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Le Bureau était composé de :

M. Paul Castonguay, pht, M. Sc., *FCAMT*, président et directeur général
M^{me} Chantal Besner, pht, M.A.P., Montréal
M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord
M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec
M. Marc Francoeur, pht, Montréal
M^{me} Isabelle Garceau, pht, Mauricie – Centre-du-Québec
M^{me} Suzanne La Rocque, pht, Montréal
M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais
M. Mario Regnière, pht, Québec
M. Denis Pelletier, pht, Estrie
M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie
M^{me} Anic Sirard, pht, Laval
M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides-Lanaudière
M^{me} Audrey Robitaille, pht, Chaudière-Appalaches
M. Sylvain Trudel, pht, Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, remplacé par M^{me} Marie-Claude Fournier, pht
M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches – Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Capitale Nationale
M^{me} Karel Larin, T.R.P., Laval – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec
M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal
M^{me} Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P., Laurentides-Lanaudière – Montérégie, remplacée par M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P.
M^{me} Lyne Tremblay, T.R.P., Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord
M. Pierre Delisle
M. Origène Corriveau
M. Raoul Desmeules
M. Michel Perreault, remplacé par M. Michel A. Gougeon
M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire du Bureau, secrétaire générale et directrice des services professionnels

Le personnel de l'Ordre était composé de :

M. Paul Castonguay, pht, M. Sc., *FCAMT*, président et directeur général
M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale et directrice des services professionnels
M. Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'amélioration de l'exercice
M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs
M^{me} Louise-Marie Dion, pht, syndique
M^{me} Sylvie Bérard, secrétaire de la formation continue

M^{me} Rosane Bigras, secrétaire de l'amélioration de l'exercice
M^{me} Judith Brillant, syndique adjointe et chargée de projets, T.R.P.
M^{me} Helene Brosseau, secrétaire de la secrétaire générale et de la directrice des services professionnels
M^{me} Louise Courtois, pht, chargée de dossiers à l'admission
M^{me} Mélanie Dalpé, secrétaire de l'inspection professionnelle
M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste secrétaire
M^{me} Annick Dumouchel, secrétaire de la syndique
M^{me} Jenny Ferland, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle
M^{me} Danielle Huet, B.A., agente de communication
M^{me} Linda Labelle, pht, D.S.A., coordonnatrice de la formation continue
M^{me} Andrée Lachaîne, secrétaire de direction
M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative
M^{me} Julie Martin, avocate
M^{me} Isabelle Nadeau, pht, M.A., coordonnatrice de l'inspection professionnelle et secrétaire du Comité de l'inspection professionnelle
M. Serge Orzes, chargé de projets, pht
M^{me} Louise Richard, T.R.P., syndique adjointe et avocate
M. Alain Rousseau, T.R.P., chargé de dossiers à la formation continue
M^{me} Marie-France Salvas, avocate et secrétaire du Comité de discipline

Principales résolutions 2007-2008

- Décision de signer l'accord de mobilité de la main-d'œuvre, 2^e édition, décembre 2007, dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur.
- Décision de former un comité *ad hoc* des normes sur ce qu'est une bonne manipulation vertébrale et articulaire et que soient identifiés les critères ou les indicateurs d'une pratique des manipulations effectuées après approbation du budget à y accorder et de sa composition.
- Approbation du concept global du « *coaching* » pour répondre aux besoins et exigences de l'article 113 du *Code des professions*.
- Décision de maintenir le projet pilote de dépistage par indicateurs en diminuant le nombre de membres dépistés et que les administrateurs du Comité administratif déterminent la somme qui sera prise à même le fonds de réserves non affectées pour pallier les frais encourus par les signalements au syndicat qui en découleront.
- Approbation des recommandations du Comité d'évaluation des formations dans le cadre de la *Politique de formation continue* de l'Ordre.
- Décision de présenter la candidature de M. Réjean Murray pour être le récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Ordonnance d'un examen médical à un membre de l'Ordre.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2007.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2008.

- Décision de déposer la présentation faite lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2008 sur le site Web de l'Ordre.
- Décision que l'Ordre considère la possibilité de nommer les deux titres d'emploi dans les futurs messages publicitaires.
- Adoption du programme de surveillance générale 2007-2008 du Service d'inspection professionnelle.
- Décision de permettre à trois membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Audience de deux membres devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à cinq membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Renouvellement du mandat de M^{mes} Sylvie Côté, Lise Dupont, Jacynthe Fillion et Anne-Marie Gauthier ainsi que M. Luis Cyr, à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans.
- Renouvellement du mandat des inspecteurs enquêteurs du Comité d'inspection professionnelle pour une période d'un an.
- Décision d'aviser tous les membres de l'OPPQ qui seront inspectés par le processus de dépistage par indicateurs que toute non-conformité à la réglementation de l'Ordre devra être signalée au syndic.
- Adoption du document *Foire aux questions – version révisée*.
- Adoption du document *Lignes directrices pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*.
- Adoption du document *Prise de position entourant l'insertion d'un pessaire dans le cadre de la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*.
- Adoption du document *Principes cadres pour une organisation optimale des ressources professionnelles en physiothérapie*.
- Adoption du document *L'intervention du T.R.P.*
- Adoption du document *Lignes directrices pour la pratique de l'utilisation des aiguilles sous le derme au Québec*.
- Adoption du document *Lignes directrices – L'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention*.
- Adoption du document *Normes concernant la tenue des élections du président et des administrateurs*.
- Adoption du document *Normes sur le transfert des dossiers lors d'une élection à la présidence*.
- Décision de retirer des publications offertes par l'Ordre, le dépliant *Le physiothérapeute et son client*.
- Adoption des versions française et anglaise du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.
- Adoption du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Adoption du *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

- Adoption du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous la peau pour atténuer l'inflammation en complément de d'autres moyens.*
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2007-2008.
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2007.
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008-2009.
- Adoption du calendrier 2007-2008 des réunions du Comité administratif, du Bureau et de l'Assemblée générale du XXXI^e Bureau de l'Ordre.
- Nomination de M. Paul Castonguay, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et de M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut.
- Nomination de M^{me} Marie-Claude Fournier, à titre d'administratrice / physiothérapeute de la région Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Sylvain Trudel, pour la suite de son mandat se terminant en mai 2009.
- Nomination de M^{me} Amélia Gaglietta à titre de membre du Comité d'admission pour un mandat se terminant le 31 mars 2011.
- Nomination de nouveaux membres au Comité de discipline pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 qui sera composé comme suit : M^{mes} Marjolaine Boulay, Monique Gagnon, Carolyn Ann Jones et Véronique Prévot ainsi que de M. Olivier Lemieux-Girard, pour les physiothérapeutes et de M^{mes} Maryse Brouillette et Fabienne Jean ainsi que de M. Louis Deschênes, pour les thérapeutes en réadaptation physique.
- Nomination de M^{me} Marie-Josée Gagnon, pht, enquêteur pour procéder aux enquêtes particulières sur la compétence des membres oeuvrant auprès d'une clientèle présentant une atteinte neurologique.
- Nomination de M^{me} Johanne Tardif, pour agir à titre d'experte pour le Comité d'inspection professionnelle dans un dossier.
- Nomination de M^{mes} Mary-Ann Dalzell, Chantal Dumoulin et de M. Stéphane Lamy physiothérapeutes, pour agir à titre d'experts au bureau du syndic.
- Nomination de M^{mes} Gisèle Bourdeau, Sylvie Clément-Audette et Josée Montreuil, à titre de membres du Comité de révision des décisions du Comité administratif suite aux recommandations du Comité d'admission, pour un mandat se terminant en mai 2010.
- Renouvellement du mandat des membres du Comité de révision des plaintes pour un mandat se terminant le 31 mars 2011.
- Renouvellement du mandat des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour les élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour un mandat se terminant le 31 mars 2011.
- Nomination de M^{me} Karel Larin, à titre de représentante du Bureau au sein du comité *ad hoc* des plaies.
- M^{mes} Anabelle Brière, Céline Lepage, Cathy Rossi et M. Jean-Pierre Dumas, nommés respectivement récipiendaires d'une subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2007-2008.

- Mme Tamar Derghazarian, nommée récipiendaire d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre.
- Mme Isabelle Fontaine et M. Jean-François Lemay, nommés respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche.
- Mmes Chantale Ferland, Valérie Elliott et Jiali Mai ainsi que M. Carlo Galli, nommés respectivement récipiendaires d'une subvention de stage de recherche clinique.
- Mmes Élise Dubé, Geneviève Lafrance Petrelli, Marilyn Larente et Marilyn Tessier, nommées respectivement récipiendaires d'une bourse d'études universitaires en physiothérapie.
- M. Réjean Murray nommé récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, suite à la recommandation de sa candidature par le Bureau de l'Ordre.
- Motion de remerciements et de félicitations adressée à Mmes Suzanne La Rocque, Anic Sirard et Lyne Tremblay ainsi que M. Pierre Delisle pour leur implication au sein du Bureau de l'Ordre et leur contribution à l'avancement des dossiers de l'Ordre, au cours de leurs mandats.

La Secrétaire générale,

Louise Bleau

Assemblée générale annuelle

Date : 28 septembre 2007

Lieu : Centre de Congrès Renaissance, Anjou

Membres présents : 75 membres

Sujets : Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2006-2007
Nomination des vérificateurs pour l'année 2007-2008
Les membres déposent deux (2) recommandations au Bureau.

Assemblée générale extraordinaire

Date : 18 janvier 2008

Lieu : Salle Marie-Gérin-Lajoie, Pavillon Judith-Jasmin Université du Québec à Montréal et, simultanément en vidéoconférence de la salle Suzor-Côté du Loews – Le Concorde, à Québec

Membres présents : 611 membres

Sujets : Révision des activités réservées
Intervention du T.R.P.
Prochains travaux de l'Ordre
Les membres déposent cinq (5) recommandations

Louise Bleau, La Secrétaire générale

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, Le Comité administratif a tenu, au cours du 31^e Bureau, deux (2) réunions régulières et au cours du 32^e Bureau, cinq (5) réunions régulières et une (1) réunion extraordinaire. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le Comité administratif, se résument comme suit.

Le Comité administratif était composé de :

M. Paul Castonguay, pht, M. Sc., *FCAMT*, président et directeur général

M^{me} Danielle Richer, pht, vice-présidente / physiothérapeute

M. Richard Brault, T.R.P., vice-président / thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Annie Charland, pht, trésorière

M. Pierre Delisle, administrateur nommé

M^{me} Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire du comité administratif, secrétaire générale et directrice des services professionnels

Principales résolutions 2007-2008

- Émission de 352 nouveaux permis et acceptation de 126 réinscriptions.
- Radiation de 322 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Radiation de deux (2) membres à leur demande.
- Radiation de cinq (5) membres pour non-paiement complet de la cotisation.
- Statut de membre retraité accordé, suite à leur demande, à 11 membres de l'Ordre.
- Émission de deux permis restrictifs temporaires.
- Émission de quatre (4) permis temporaires.
- Autorisation à un membre faisant l'objet d'une décision judiciaire de s'inscrire comme membre de l'Ordre puisque la décision judiciaire n'est pas en lien avec la profession.
- Changement de statut de thérapeute en réadaptation physique pour celui de physiothérapeute pour 17 membres.
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2007.
- Adoption d'un nouveau libellé de la définition de « membre associé ».
- Décision de porter à 85 \$ + taxes les frais d'inscription à l'Ordre et à 160 \$ + taxes, les frais de réinscription à l'Ordre.
- Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale.
- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

- Décision d'entériner les recommandations du Comité d'évaluation des formations (CÉF) dans le cadre du *Programme de formation continue de l'Ordre*.
- Adoption d'amendements proposés à la *Politique de formation continue de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Décision de maintenir le projet pilote de dépistage par indicateurs à l'inspection professionnelle.
- Adoption de la *Politique d'utilisation du logo de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Décision de présenter la candidature de M^{me} Louise Bleau au poste à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
- Nomination de M^{me} Claude Lemay à titre de membre du Comité d'admission de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- Nomination de M. Paul Castonguay et de M^{me} Louise Bleau, représentants de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, M. Castonguay y étant le représentant votant.
- Embauche de secrétaires contractuelles pour faire l'entrée des données informatiques du Service d'inspection professionnelle.
- Décision de nommer M^{mes} Christiane Juneau et Martine Deblois récipiendaires du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour leur projet « *L'aventure du mouvement* ».
- Décision de nommer M^{me} Francine Laforce-Bisson récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour son implication sans limite ainsi que sa grande générosité visant à la réussite de l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.
- Décision de nommer M. Michel Tousignant récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à titre d'initiateur du programme de physiothérapie de l'Université de Sherbrooke.
- Décision de nommer M^{me} Frances King récipiendaire du Prix Engagement / physiothérapeute de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour son implication au Comité de la formation et au Comité d'admission de l'Ordre ainsi que pour toute sa carrière à l'Université Laval.
- Décision de nommer M^{me} Sylvie Côté récipiendaire du Prix Engagement / thérapeute en réadaptation physique pour avoir agi à titre d'experte dans plusieurs causes au Bureau du syndic ainsi que pour son implication au sein du Comité d'inspection professionnelle.

RAPPORT DES DIRECTIONS

Bureau de la syndique

Louise-Marie Dion, pht, *syndique*
Judith Brillant, T.R.P., *syndique adjointe*
Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A., *syndique adjointe*
Jacques Guimond, pht, D.S.A., *syndic adjoint*
Ruth Perreault, pht, *syndique adjointe*
Louise Richard, T.R.P., *syndique adjointe*

Mandat

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Le Bureau du syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre ; soixante et douze (72) nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. De ces enquêtes, trente-sept (37) impliquent des physiothérapeutes et trente-cinq (35) concernent des thérapeutes en réadaptation physique. On note une augmentation de 86 % des demandes d'enquête comparativement à l'année antérieure (38 au total).

En cours d'année, le Bureau du syndic a soumis au Comité d'inspection professionnelle le cas de cinq (5) physiothérapeutes et de cinq (5) thérapeutes en réadaptation physique pour lesquels il avait des motifs de croire que la compétence devait faire l'objet d'une vérification ou d'une enquête. D'autre part, le Comité d'inspection professionnelle a acheminé seize (16) signalements au Bureau du syndic dans le cas de un (1) physiothérapeute et quinze (15) thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a tenu une journée de rencontre à l'interne, soit le 14 décembre 2007, dans des buts de formation et afin de discuter stratégie et orientation.

Des sessions de formation sur la déontologie ont été offertes aux étudiants dans les trois maisons d'enseignement universitaires par M^{me} Louise-Marie Dion, syndique, pht, et au niveau collégial par M^{me} Judith Brillant, syndique adjointe, T.R.P., au CÉGEP François-Xavier Garneau.

M^{mes} Louise-Marie Dion et Judith Brillant ont participé aux rencontres du corps professoral des maisons d'enseignement collégial de Montréal, Laval, Québec et Sherbrooke avec le président, M. Paul Castonguay et M^{me} Louise Bleau, secrétaire générale.

M^{mes} Louise-Marie Dion, Judith Brillant et Louise Richard ont participé à six (6) rencontres tenues à l'échelle provinciale à la demande d'intervenants du réseau de la santé ou de membres de l'OPPQ particulièrement pour le suivi de l'application du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*.

NATURE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N. B. : Certains dossiers font l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

Actes dérogatoires à la dignité de la profession	14
Actes professionnels non dispensés	4
Compétence	8
Conflit d'intérêt	1
Infraction à l'article 4 du <i>Décret d'intégration</i>	17
Infraction à caractère sexuel	3
Intégrité	7
Refus de donner les Tx nécessaires	1
Règlement sur la publicité	1
Règlement sur la tenue des dossiers	1
Rupture du lien de confiance	9
Procurer ou faire procurer avantage injustifié	2
Multiplication injustifiée d'actes professionnels	11
S'assurer que le client reçoive les Tx requis	1
Abus de confiance envers les confrères	1

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Bureau du syndic	1
Client(e)	26
Collègue	5
Comité d'inspection professionnelle	16
Organismes payeurs	13
Ordres professionnels	11
TOTAL	72

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

Dossiers actifs au 31 mars 2007	25
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	72
TOTAL	97

Dossiers fermés sans porter plainte	35
Dossiers réglés en conciliation	1
Plaintes disciplinaires déposées	16
Dossiers actifs au 31 mars 2008	45
TOTAL	97

DONNÉES STATISTIQUES

Les 72 dossiers d'enquête ouverts au cours de l'exercice concernent :

Catégorie de membres :	37 physiothérapeutes
	35 thérapeutes en réadaptation physique

Sexe :	23 hommes
	49 femmes
Milieu de pratique :	privé : 62
	public : 10

DEMANDE DE RÉVISION

Trois (3) dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision du syndic de ne pas loger de plainte disciplinaire.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

Seize (16) plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le Comité de discipline, dont six (6) concernaient des physiothérapeutes et dix (10) des thérapeutes en réadaptation physique.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

USURPATION DU TITRE

Aucune enquête n'est en cours sous cette rubrique.

PRATIQUE ILLÉGALE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE L'OPPQ

Aucune enquête n'est en cours sous cette rubrique.

Direction des services professionnels

Rapport de la directrice des services professionnels

Louise Bleau, pht, D.É.S.S., *secrétaire générale et directrice des services professionnels*

Judith Brillant, T.R.P., *chargée de projets, thérapeute en réadaptation physique*

Hélène Brosseau, *secrétaire de la secrétaire générale et directrice des services professionnels*

Danielle Huet, B.A., *agente de communication*

Andrée Lachaine, *secrétaire de direction*

Julie Martin, *avocate*

Serge Orzes, pht, D.É.S.S., *chargé de projets, physiothérapeute*

Louise Richard, T.R.P., *avocate*

Marie-France Salvas, *avocate*

La Direction des services professionnels se tient constamment à la fine pointe de l'information concernant le devenir de la profession, tant sur le plan national qu'international, en relation avec ses nouveaux rôles, ses nouveaux champs de compétence et son évolution juridique et professionnelle. Cette Direction assure le support nécessaire à différents comités de l'Ordre notamment, au Comité de recherche clinique en physiothérapie, au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Cette direction, en plus d'organiser le colloque et l'assemblée générale annuelle, est également responsable du plan de communication de l'Ordre, de l'édition du *Physio-Québec Web*, du *Physio-Québec Express* et de l'élaboration des brochures et dépliants (fiches conseils) de l'Ordre.

La Direction des services professionnels et les chargés de projets ont, entre autres, participé aux dossiers suivants en regard du champ professionnel et des dossiers professionnels :

- Organisation du Colloque 2007 : *La gestion des risques en physiothérapie*.
- Élaboration du document *Principes cadres pour une organisation optimale des ressources professionnelles en physiothérapie*.
- Travail sur le document *L'intervention du T.R.P.*
- Collaboration aux travaux relatifs à la compréhension du Décret et à la foire aux questions.
- Réponse aux diverses interrogations du public et des membres.
- Travail exploratoire quant au développement de standards de pratique pour les thérapeutes en réadaptation physique.
- Révision du document *Participation d'une tierce personne en complément au traitement de physiothérapie*.
- Travail de révision du *Guide d'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé pour les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie*.
- Participation aux trois rencontres du Comité sur les modalités d'attribution et sur l'accessibilité des services dans le cadre de la révision du Programme des appareils suppléant à une déficience physique, administré par la RAMQ.
- Support au *Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie* qui a tenu 6 réunions.
- Support pour la logistique de l'AGE du 18 janvier 2008 (Loews Le Concorde et UQÀM).
- Participation aux travaux du *Groupe de pilotage en réadaptation physique* visant à identifier des mesures pour faire face au défi de la main-d'œuvre dans ce secteur.
- Support au développement de lignes directrices en neurologie et pour les plaies.

Représentations :

- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Intervention en Santé (AETMIS), agence relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Membre du conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément.
- Membre du Comité consultatif sur le projet de gestion thérapeutique *Reconnaître l'ostéoporose et ses conséquences au Québec* (ROCQ).

Participation à des Colloques – Congrès – Journées scientifiques :

- « Les examens diagnostics et leurs rapports : un langage à décoder », OPPQ, 15 juin 2007.
- Participation au kiosque de l'Ordre tenu lors du colloque de la FMOQ, le 20 avril 2007.

Vous trouverez dans les pages suivantes les rapports des services juridiques ainsi que celui du service des communications.

Affaires juridiques

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elles voient également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

La révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre se poursuit. Tout d'abord, l'année 2007-2008 a été marquée par l'entrée en vigueur de quatre nouveaux règlements, soit le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*, le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ainsi que le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de d'autres moyens*.

Trois règlements ont également cheminé à l'Office des professions du Québec et sont en attente de l'approbation par le gouvernement, qui devrait se faire au cours de l'exercice financier 2008-2009, soit le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (permettra notamment aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments topiques sous ordonnance), le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique* ainsi que le *Règlement modifiant le règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique*.

Les travaux relatifs au projet de *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* se sont poursuivis. Les avocates ont tenu des réunions de travail avec les représentants de l'Office des professions du Québec et de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le projet de règlement a par la suite été présenté de nouveau aux administrateurs du Bureau en mars 2008, qui ont donné leur accord à la consultation auprès des membres, qui se tiendra en début d'exercice financier 2008-2009.

Un projet de *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* a également été présenté aux administrateurs, qui ont donné leur aval à ce que la secrétaire générale procède à la consultation auprès des membres en début d'exercice financier 2008-2009.

Un projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et un projet de *Règlement sur le Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* ont également été soumis à l'Office des professions.

Suite à une recommandation du Bureau, la candidature de M^e Marie-France Salvat a été retenue par l'Assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec pour siéger au comité de législation.

Les avocates travaillent également à la création de deux cours en ligne, l'un portant sur le cadre juridique entourant la pratique de la physiothérapie au Québec et l'autre portant sur le cadre juridique de l'utilisation des aiguilles sous le derme permettant de délivrer l'attestation de formation.

Elles ont également effectué une présentation sur les aspects juridiques de la profession de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, dans le cadre du cours « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les candidats formés à l'étranger ».

Les avocates ont apporté un soutien important dans la mise en place de la section « Décisions et jugements » sur le site Internet de l'Ordre, qui comprend les décisions et jugements rendus en matière d'inspection professionnelle, de discipline et d'exercice illégal ou d'usurpation de titres.

Les avocates ont contribué à mettre sur pied l'ensemble des procédures nécessaires à l'application du Régime d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. L'Ordre est prêt à répondre aux demandes des membres et du public.

Elles ont aussi suivi l'ensemble des travaux faits par le Conseil Interprofessionnel du Québec et le Commissaire au lobbysme du Québec concernant les obligations des ordres professionnels en regard de la Loi sur le lobbysme.

Les avocates ont également participé à la rédaction de certains documents ayant un impact juridique notamment elles ont contribué à la rédaction des *Lignes directrices sur la contention*.

Les avocates continuent d'apporter support et soutien aux membres pour l'interprétation de la réglementation de l'Ordre.

Communications

Le service des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Ce service orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de l'enveloppe budgétaire. Son rôle est de participer ou de collaborer à l'organisation de tout événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, telles les activités reliées à la semaine de la physiothérapie, au colloque, à la journée thématique de la formation continue et à la remise des prix de l'Ordre.

Le service des communications est responsable de la revue *Web Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants. Il coordonne également la production du rapport annuel de l'Ordre. De plus, le service des communications s'occupe du site Web de l'Ordre et il contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses visiteurs, il voit à l'aspect dynamique du site Web et répond à toute demande d'information du public et des membres de l'Ordre, à cet effet.

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE ANNUELLE

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a lancé une campagne promotionnelle au printemps 2007 en diffusant deux annonces radiophoniques sur les ondes de 98,5 FM, Rythme FM et Cité rock détente, et ce, aux heures d'affluence. Ces publicités réfèrent les auditeurs au site Web de l'Ordre où ils peuvent répondre directement à trois physiotest qui leur permettent de voir leur condition physique, d'améliorer ou maintenir leur condition à l'aide de conseils physiothérapeutiques. La production de deux autres annonces radiophoniques a été réalisée afin de diversifier les messages sur les ondes pour la campagne promotionnelle du printemps 2008, et pour la poursuite de cette campagne pour le reste de l'année.

LE TOUR CIBC DU CENTRE DE CANCÉROLOGIE FONDATION CHARLES-BRUNEAU-OPPQ

Pour une deuxième année, l'Ordre commanditait les casquettes, sur lesquelles apparaissait l'adresse du physiotest et les casques de protection des cyclistes, ce qui a donné une excellente visibilité dans les médias écrits et à TVA. Nous avons atteint notre objectif de 25 000 \$. Merci à tous nos donateurs !

SEMAINE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE 2007

Du 24 septembre au 1^{er} octobre 2007, avait lieu la Semaine de la physiothérapie. Au cours de cette semaine deux publicités radiophoniques ont été sur les ondes de 98,5 FM, Rythme FM et Cité rock détente. Deux physiotests supplémentaires ont été créés pour la semaine de la physiothérapie portant le nombre total à cinq. Plusieurs articles ont été publiés dans les quotidiens et les journaux locaux, des entrevues télévisuelles et radiophoniques ont aussi été

réalisées ! Merci à tous les membres qui ont su se prêter au jeu des relations médias permettant ainsi un plus grand rayonnement de nos professions !

COLLOQUE 2007

Le 28 septembre 2007 avait lieu à Montréal le Colloque 2007. Ce fut un énorme succès grâce aux sujets abordés et aux conférenciers de marque qui s'y trouvaient.

SITE WEB DE L'OPPQ

Le site Web de l'Ordre est vraiment devenu le vecteur de communication prioritaire entre l'Ordre, la population et les membres. Les petites annonces, les publicités encadrées, les actualités, les événements ainsi que les divers secteurs d'activités de l'Ordre s'inscrivent dans une mouvance continue et, de ce fait, contribuent à maximiser le lot d'informations en temps réel à diffuser aux membres et à la population. Depuis le 13 février 2008, ont vu le jour le blogue du président ainsi que le bulletin courriel *Physio Québec express* que l'Ordre envoie au besoin ou simultanément avec la mise en ligne du Physio-Québec Web. Plus de 4000 membres branchés reçoivent le *Physio Québec express*, notre bulletin courriel.

Pour faire suite aux commentaires des membres, reçus en rapport avec le fait de ne plus imprimer le *Physio-Québec*, le service des communications a déposé les commentaires de six (6) membres qui ont manifesté leur déception au Bureau et assuré le suivi auprès de ces derniers. Par ailleurs, chacun des courriels que nous avons reçu et qui faisait mention d'une insatisfaction relativement à la non-impression du Physio-Québec a été acheminé à la Direction des services professionnels.

Direction de l'amélioration de l'exercice

Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., *directeur de l'amélioration de l'exercice*

Isabelle Nadeau, pht, M.A., *coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du Comité d'inspection professionnelle*

Linda Labelle, pht, D.S.A., *coordonnatrice de la formation continue*

Jenny Ferland, T.R.P., *chargée de dossiers à l'inspection professionnelle*

Alain Rousseau, T.R.P., *chargé de dossiers à la formation continue*

Rosane Bigras, *secrétaire de l'amélioration de l'exercice*

Mélanie Dalpé, *secrétaire de l'inspection professionnelle*

Sylvie Bérard, *secrétaire de la formation continue*

Dans sa visée de développer des moyens favorisant une saine gestion de la pratique des membres, la Direction de l'amélioration de l'exercice (D.A.E.) a procédé à l'élaboration de nouveaux outils ralliant les Coordinations de l'inspection professionnelle et de la formation continue.

D'abord, une révision et une mise à jour de la base de données informatiques de l'inspection professionnelle a été complétée, permettant ainsi une meilleure planification du nouveau volet dépistage instauré par ailleurs dans le programme annuel de surveillance générale.

Le 1^{er} avril 2007, entré en vigueur la réforme de la *Politique de la formation continue*, issue d'une révision en profondeur, consécutive à la réception de plusieurs commentaires des membres. Tel que prévu dans sa planification triennale, la D.A.E. a travaillé à la rédaction du projet de règlement de formation continue obligatoire que le Bureau a soumis, pour

commentaires, à l'Office des professions, en octobre 2007. De plus, pour assurer une meilleure opérationnalisation de la *Politique*, la création et le montage d'un système informatique, adapté aux besoins de la *Politique*, ont fait l'objet de plusieurs rencontres de planification.

L'année 2007-2008 a été marquée aussi par l'adoption de lignes directrices axées sur certaines activités cliniques exercées en physiothérapie : les lignes directrices en rééducation périnéale et pelvienne, une prise de position sur l'installation du pessaire en physiothérapie et les lignes directrices sur la prise de décision de la contention. De plus, en collaboration avec des comités d'experts, la D.A.E. a amorcé l'élaboration de lignes directrices se rattachant à la pratique de la physiothérapie post-AVC au Québec ainsi que l'implication de la physiothérapie dans le traitement des plaies.

De plus, suite à l'entrée en vigueur du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de d'autres moyens*, en novembre 2007, une révision des lignes directrices sur l'utilisation des aiguilles sous le derme a été effectuée et adoptée le 18 janvier 2008. Par la suite, une rencontre s'est tenue avec les différents organismes de formation offrant des formations sensiblement similaires à cette activité afin d'établir des mécanismes d'équivalence entre les objectifs desdites formations et ceux devant être atteints avant l'octroi de l'attestation autorisant la pratique des aiguilles sèches au Québec.

La journée thématique de la formation continue 2007, s'est tenue à l'Hôtel Pur, au Centre-ville de Québec, le 15 juin 2007. Le thème discuté, les examens diagnostiques et leurs rapports, a énormément suscité l'intérêt des membres. En effet, plus de 314 participants se sont inscrits à ladite journée, et l'Ordre a dû refuser des inscriptions en raison de la capacité maximale de la salle qui était atteinte.

Tout au long de l'année, la D.A.E. a travaillé à l'élaboration d'un mécanisme de gestion des stages ou de *coaching* pour les membres se voyant imposés un stage de perfectionnement, selon l'article 113 du *Code des professions*. L'avènement de la gérance des stages par l'Ordre, et non plus par les universités, se veut un tournant important dans la gestion de l'inspection professionnelle et de la surveillance des membres.

Toujours dans le souci de créer un contact entre les futurs professionnels et l'Ordre, des présentations, sur les activités relatives à la D.A.E., ont été faites dans certaines maisons d'enseignement (collégiale et universitaire).

Tout au cours de l'année, la D.A.E. a participé à différentes activités professionnelles, notamment le Congrès annuel de l'Association Canadienne de Physiothérapie, jumelé exceptionnellement au congrès de la *World Confederation of Physical Therapy (WCPT)*, qui s'est tenu à Vancouver du 1^{er} au 8 juin 2007 ainsi qu'au Colloque des dirigeants, à St-Sauveur, du 19 au 21 septembre 2007. De plus, dans le cadre d'une journée du forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), la D.A.E. a agité à titre de conférencier invité et y a présenté une conférence sur « Le maintien des compétences et l'expérience. »

L'Ordre a maintenu son implication au sein du Comité sur le développement professionnel inter-ordres, chapeauté par le CIQ. En plus de participer aux échanges avec l'*Office des professions* concernant les dossiers des thérapeutes du sport et des ostéopathes, la D.A.E. s'est impliqué, en collaboration avec l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), dans la révision du cadre de référence « La prévention des chutes dans un continuum de services pour les aînés vivant à domicile », volet Soutien à domicile « Intervention Multifactorielle Personnalisée » (IMP).

Coordination de la formation continue

La Coordination de la formation continue est responsable notamment de la planification, de l'évaluation, de l'organisation, de la mise en application et du suivi des activités de formation continue proposées dans le *Programme de la formation*

continue (Programme), dans le but d'aider au maintien et au développement de la compétence des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Le *Programme* 2007-2008 comptait 56 formations différentes dont plusieurs furent offertes plus d'une fois. Les membres ont pu y découvrir une nouvelle activité conjointe pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique et trois nouvelles activités pour physiothérapeutes.

La Coordination de la formation continue a assumé le support nécessaire au bon fonctionnement d'un *Comité ad hoc d'approbation des cours*, durant l'année financière 2007-2008, afin de procéder à l'évaluation d'une nouvelle formation.

Au total, 125 activités de formation continue ont été offertes (une hausse de cinq activités par rapport à 2006-2007) : 100 de ces activités ont été données pour une participation totale de 1429 membres et 25 ont dû être annulées par manque d'inscriptions. Le tableau suivant présente les activités ayant eu lieu au cours de l'année financière 2007-2008 :

Activités données	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	13	3	33
Application de l'ergonomie à la physiothérapie	14	1	19
Comment lire un article scientifique : développer un œil critique	5,5	1	17
Douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	2	41
Électrothérapie – Module 1 : Courants de basses et moyennes fréquences	9	1	19
Électrothérapie – Module 2 : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences et électrostimulations du muscle dénervé (pht)	12	3	17
Électrothérapie – Module 2 : Ultrasons, laser et stimulations vibratoires de basses fréquences (TRP)	7,5	3	44
Électrothérapie – Module 2 : Ultrasons, stimulations vibratoires de basses fréquences et électrostimulations du muscle dénervé (pht) « sur mesure »	9	1	13
Électrothérapie – Module 3 : Agents physiques thérapeutiques : technologies en émergence au Québec	14	2	8
Force musculaire et dynamomètres manuels : concepts de base et applications pratiques	14,5	2	25
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide !	10	6	64
Obstacles biopsychosociaux à la récupération – Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	6,5	6	90
Obstacles biopsychosociaux à la récupération – Partie 2 : Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	12,5	2	20
Session pratique de Taping	7	4	47
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	6	30
Administration de l'évaluation de l'adulte hémiparétique selon Chedoke McMaster	6,5	1	27

RAPPORT DES DIRECTIONS

Activités données	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (Formation de base)	14	1	14
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée – Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	13	5	89
Coude au sein du quadrant supérieur	20,5	1	13
Données probantes et démarche clinique en physiothérapie cardiorespiratoire : fondements et actualisation	18	1	10
Dysfonctions de stabilité statique et dynamique de la colonne cervicale moyenne Partie 1 : Évaluation	14,5	4	66
Évaluation des affections orthopédiques vertébrales... du subjectif jusqu'au plan de traitement !	26	3	41
Évaluation et traitement de la région cervicale : mise à jour des données probantes	10	2	35
Évaluation et traitement de la région cervicale supérieure : thérapie manuelle et exercices	17	1	13
Formation de base en uro-gynécologie - Rééducation périnéale et pelvienne en physiothérapie	25	1	17
Formation avancée en rééducation périnéale et pelvienne A) Approche de base ano-rectale B) Traitement de l'incontinence urinaire chez l'homme	18,5	1	22
Formation avancée en rééducation périnéale et pelvienne – Douleurs périnéales et pelviennes	12,5	1	17
Impact des nerfs crâniens lors de l'évaluation musculosquelettique cervicale	6,5	3	42
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie (pht)	19,5	1	14
Pathologies musculosquelettiques de l'épaule : intervention en physiothérapie (pht)	25,5	2	29
Pathologies musculosquelettiques du genou : intervention en physiothérapie (pht)	20	1	9
Problématiques musculosquelettiques de la grossesse et du post-partum : intervention en physiothérapie	15,5	1	20
Prothèse totale de hanche, prothèse totale de genou et enclouage de hanche : évaluation, traitement et complications (pht)	7	2	31
Introduction à la rééducation vestibulaire	19,5	2	38
Rééducation vestibulaire : histoires de cas et raisonnement clinique	13	1	8
Torticolis / plagiocéphalie : intervention en physiothérapie	13	1	30
Traitement physiothérapique de l'adulte ayant subi un AVC : approches neurodéveloppementales et nouvelles tendances	19,5	2	44
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	13,5	1	24

Activités données	Durée de l'activité* (nombre d'heures)	Nombre de prestations	Nombre de participants
Exercices de la grossesse et du post-partum	9	1	19
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	9,5	2	40
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie (TRP)	17	2	36
Pathologies musculosquelettiques du membre inférieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Genou	20	3	41
Pathologies musculosquelettiques du membre supérieur : intervention en physiothérapie Partie 1 : Épaule	20	5	66
Prothèse totale de hanche, prothèse totale de genou et enclouage de hanche : intervention en physio (TRP)	7	3	50
Réadaptation post-AVC de l'adulte en phase séquellaire : approche centrée sur la tâche	13	2	37
Total	619	100	1429

* *Durée totale de l'activité moins le temps accordé aux pauses et aux repas*

Tout comme l'année précédente, 20 activités globe-trotters ont été organisées, amenant ainsi nos formateurs à prendre la route du Québec (Montréal, Nicolet, Valleyfield, Longueuil, Pointe-Claire, Repentigny, Chicoutimi, Dolbeau, Rouyn-Noranda, Drummondville, Sherbrooke, Montmagny et Maria). L'année 2007-2008 compte également une légère augmentation de la participation aux activités de formation en ligne (102 participants comparativement à 90 en 2006-2007).

La Coordination de la formation continue a organisé sa première *Journée des formateurs*, qui s'est tenue respectivement les 10 et 26 mars 2008 à Québec et à Montréal. L'objectif de cette journée était de permettre de connaître et de comprendre, par l'échange et la discussion, la réalité vécue de part et d'autre (coordination de la formation continue / formateurs), afin d'améliorer différents aspects relatifs à la formation continue.

De plus, durant l'année 2007-2008, la Coordination de la formation continue a participé à l'élaboration du projet d'informatisation des données relatives à la *Politique de formation continue (Politique)*, à l'amélioration de la section du site Internet réservée à cette *Politique* ainsi qu'à la mise à jour des différents formulaires utilisés par les membres lors des demandes de dispense, d'évaluation des activités de formation et d'attribution de HFC. La Coordination de la formation continue a également assuré le bon fonctionnement du Comité d'évaluation en formation (CÉF) et des comités *ad hoc* d'approbation des cours dans le cas des demandes d'évaluation d'activités à pondération double, extérieures à l'Ordre. L'étude des cinq demandes d'évaluation, reçues au cours de l'année 2006-2007, a été complétée. Toutefois, étant donné la décision rendue par le Comité administratif de l'Ordre le 14 décembre 2007, à l'effet que les évaluations approfondies sont dorénavant exclusives aux activités de formation continue de l'Ordre offertes aux membres et ne sont donc plus offertes aux organismes et formateurs extérieurs à l'Ordre, les rapports de ces comités *ad hoc* n'ont jamais été envoyés aux demandeurs.

La Coordination de la formation continue a aussi travaillé conjointement avec le directeur de l'amélioration de l'exercice dans l'organisation de la sixième Journée thématique de la formation continue annuelle de l'Ordre : *Les examens diagnostics et leurs rapports : un langage à décoder*. Le vif intérêt pour cette journée, qui s'est tenue à Québec le 15 juin

2007, a suscité la participation de 314 membres (comparativement à 221 membres à la journée thématique précédente) soit 217 physiothérapeutes et 97 thérapeutes en réadaptation physique.

L'entente avec la maison de reproduction Copibec conclue en août 2002, a également été poursuivie permettant ainsi, à l'équipe des formateurs, l'utilisation de matériel protégé par la *Loi sur le droit d'auteur*.

Coordination de l'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2007-2008, plusieurs événements ont influencé le travail de l'équipe d'inspection professionnelle. Beaucoup d'efforts ont été consentis au processus d'inspection par indicateurs. Des grilles d'évaluation des dossiers, destinées au travail des inspecteurs, et des grilles d'analyse destinées au travail des membres du CIP ont été éprouvées, commentées, améliorées et finalisées.

C'est au cours d'une journée de rencontres et d'échanges en avril 2007 que les inspecteurs/enquêteurs ont expérimenté et commenté les grilles d'évaluation des dossiers de dépistage. Leurs remarques judicieuses ont permis de faire en sorte que ces grilles soient faciles d'utilisation tout en permettant d'obtenir le maximum d'informations pertinentes.

Au cours de cette même journée, les inspecteurs/enquêteurs se sont également familiarisés avec des grilles informatisées d'évaluation des dossiers.

Les inspecteurs/enquêteurs thérapeutes en réadaptation physique ont, pour leur part, participé à une journée supplémentaire de rencontres et d'échanges en octobre 2007. Cette journée était consacrée principalement aux changements apportés à la réglementation notamment, au *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*. La loi 90 sur les activités réservées aux membres de l'Ordre a également fait l'objet de précisions.

L'adoption, en novembre 2007, par les administrateurs du Bureau, du document « L'intervention du T.R.P. » a également fait l'objet d'une attention particulière des membres du CIP. Ce document a servi de base aux changements apportés aux guides sur la tenue des dossiers s'adressant aux T.R.P. et aux grilles qui leur sont assorties. Ces changements ont nécessité trois journées complètes de travail avec les membres T.R.P. du CIP, une demi-journée d'échanges et de discussions avec tous les membres du CIP et une demi-journée d'échanges et de travail avec les inspecteurs/enquêteurs.

Le Comité *ad hoc* sur le diagnostic a également sollicité la participation des inspecteurs via une rencontre d'échanges qui a eu lieu en juin 2007.

Afin de guider davantage les membres dans la rédaction des dossiers, les membres du CIP ont également travaillé sur un document qui devrait être déposé sur le site WEB de l'Ordre au cours de l'année 2008. Ce document énonce les principes généraux d'une bonne tenue des dossiers.

Toujours soucieux d'ajuster ses outils de travail à la pratique de ses membres, les membres du CIP, en collaboration avec le directeur de l'amélioration de l'exercice, ont composé le Guide complémentaire sur la tenue des dossiers s'adressant aux physiothérapeutes utilisant les aiguilles sous le derme. Le formulaire d'auto-évaluation ainsi que la grille d'évaluation des dossiers pour cette même pratique ont également été finalisés.

La version révisée du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, qui est entrée en vigueur en novembre 2007, a engendré des modifications aux différents documents utilisés par l'inspection professionnelle. Ces modifications se poursuivront tout au long de la prochaine année ; elles nécessiteront un travail méticuleux de la part de tous les permanents attirés à l'inspection professionnelle.

Par ailleurs, la coordonnatrice de l'inspection professionnelle a présenté en décembre 2007, pour une deuxième année consécutive, une séance d'information à des candidats formés à l'étranger. Cette rencontre lui a permis de présenter un volet portant sur différents aspects de la pratique de la physiothérapie au Québec, notamment l'inspection professionnelle et la réglementation sur la tenue des dossiers.

M^{me} Isabelle Nadeau, coordonnatrice de l'inspection et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et M^{me} Jenny Ferland, chargée de dossiers à l'inspection professionnelle ont participé à une rencontre d'informations et d'échanges offerte par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ). Cette rencontre, qui a eu lieu en avril 2007, portait sur l'encadrement des inspecteurs/enquêteurs.

En mai 2007, avait lieu la journée annuelle de l'inspection au CIQ. M^{mes} Ferland et Nadeau ainsi que M. Gaétan Coulombe ont assisté à cette journée. M. Coulombe y a présenté un résumé des résultats de sa recherche portant sur la compétence des membres de l'Ordre. Ces données ont suscité des discussions intéressantes avec les participants des autres ordres professionnels.

Direction administrative

Rapport de la directrice administrative

Dominique Serre, B.A.A., *directrice administrative*

Lyne L'Archevêque, *adjointe administrative*

Julie Desrosiers, *réceptionniste secrétaire*

La Direction des services administratifs joue un rôle essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

De plus, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette Direction voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Bureau. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la Direction des services administratifs.

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Comités prévus au Code des professions

Comité de discipline

PRÉSIDENT

M^e Jean-Jacques Gagnon
M^e Simon Venne

SECRÉTAIRE

M^e Marie-France Salvas

Secrétaires suppléantes

M^e Julie Martin
M^{me} Andrée Lachaine

MEMBRES AYANT SIÉGÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008

Physiothérapeutes

Marjolaine Boulay, pht
Sonia Bureau, pht
Michèle Comtois, pht
Diane Courtemanche, pht
Dany Gagnon, pht, M. Sc.
Monique Gagnon, pht
Daniel Gervais, pht
Josée Montreuil, pht
Vincent Piette, pht, M. Sc.
Véronique Prévot, pht
Daniel Racine, pht
Jocelyne Saint-Laurent, pht
Hélène St-Amand, pht, M.A.P.
Michel St-Amand, pht

Thérapeutes en réadaptation physique

Claude Beaudoin, T.R.P.
Guylaine Beaumont, T.R.P.
Sophie Brunet, T.R.P.
Caroline Coulombe, T.R.P.
Martine Desbiens, T.R.P.
Nadia Dugas, T.R.P.
Hélène Duranceau, T.R.P.
Fabienne Jean, T.R.P.

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Nicole Robert-Viens, T.R.P.

Johanne Rose, T.R.P.

Gervaise Tardif, T.R.P.

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2007-2008, dix sept (17) nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du Comité de discipline.

Le Comité de discipline a tenu vingt (20) audiences au cours de l'année 2007-2008.

La nature des plaintes dont l'audience est complétée par le Comité de discipline est la suivante :

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
• Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration.	9	0
• Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration ; • Ne pas s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité ; • Surprendre la bonne foi de ses collègues ; • Ne pas tenir ses dossiers de façon conforme au Règlement sur la tenue des dossiers.	1	0
• Non-respect de l'article 4 du Décret d'intégration ; • Procurer un avantage matériel injustifié.	2	0
• Non-respect de l'article 4 du Décret ; • Ne pas s'identifier selon son titre professionnel.	1	0
• Geste à caractère sexuel ; • Ne pas fournir les explications nécessaires à la compréhension du traitement ; • Abus de l'inexpérience, de l'ignorance et de la naïveté du client.	1	0
• Procurer un avantage matériel injustifié ; • Ne pas rencontrer ses obligations professionnelles avec intégrité.	1	0
• Entrave au travail des membres du Comité d'inspection professionnelle ; • Surprendre la bonne foi et commettre un abus de confiance envers les membres du Comité d'inspection professionnelle.	1	0
• Ne pas exercer la profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie ; • Ne pas s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité ; • Ne pas informer la secrétaire générale de tous les lieux où il exerce la profession ; • Ne pas tenir ses dossiers de façon conforme au Règlement sur la tenue des dossiers.	1	0

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Le Comité de discipline a rendu dix sept (17) décisions au cours de l'exercice 2007-2008 :

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	15
imposant une sanction	1

Parmi ces décisions, treize (13) ont été rendues par le Comité de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Les sanctions imposées par le Comité de discipline sont les suivantes :

Nature de la sanction	Nombre
Amende	12
Amende et réprimande	2
Radiation	1
Radiation si réinscription	1

Dans ses décisions, le Comité de discipline n'a adressé aucune recommandation au Bureau de l'Ordre.

Les décisions du Comité de discipline portées en appel au Tribunal des professions :

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

MEMBRES

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	Division : physiothérapeutes	Division : thérapeutes en réadaptation physique
Membres nommés par le Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • M. Paul Castonguay, pht, M. Sc., <i>FCAMT</i> • M. Serge Orzes, pht 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain Rousseau, T.R.P. • M. Jean-Luc Simard, T.R.P.
Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)	<ul style="list-style-type: none"> • M. Denis Gravel, pht, Ph. D. Directeur du programme de physiothérapie Université de Montréal • M^{me} Mindy Levin, pht, M. Sc. Directrice du programme de physiothérapie Université McGill 	
Membres nommés par la Fédération des cégeps		<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Danielle Malboeuf* Directrice des études Collège François-Xavier-Garneau • M^{me} Marie-France Bélanger Directrice des études Cégep de Sherbrooke
Membres nommés par le ministre de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Lucie Vézina** 	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Lise Gélinas

* : M^{me} Malboeuf a remplacé en cours d'année M^{me} Denyse Blanchet du Collège Montmorency.

** : M^{me} Lucie Vézina a remplacé en cours d'année M^{me} Isabelle Augustin.

Le Comité a tenu trois réunions cette année.

Il n'a formulé aucun avis ou conclusion du rapport de ses constatations au Bureau. Les réunions du Comité ont eu pour principal objectif de favoriser la circulation de l'information en vue de mieux partager les réalités vécues par l'Ordre et les maisons d'enseignement. La situation des stages de formation effectués à l'extérieur de la province est un dossier qui a été à l'étude et dont les conclusions devraient être connues en 2008-2009.

Comité de l'inspection professionnelle

PRÉSIDENTE

Lise Dupont, pht, M. Sc.

MEMBRES

Sylvie Côté, T.R.P.

Luis Cyr, pht

Jacinthe Fillion, T.R.P.

Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

Michèle Giguère, pht

Carolle Lavallée, pht

Martine McMahon, pht

Judith Soicher, pht, M. Sc.

SECRÉTAIRE

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

MANDAT

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession, ainsi qu'à la vérification des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le CIP a tenu 10 rencontres régulières, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale et de dépistage. Certaines réunions ont nécessité deux jours, compte tenu de la complexité des sujets à l'étude et du nombre de dossiers à traiter.

Le CIP a aussi procédé à la réalisation d'un *Guide sur la tenue des dossiers pour les physiothérapeutes utilisant les aiguilles sous le derme*. Ce guide sera rendu disponible aux membres au cours de l'année 2008.

Le CIP a également procédé à la révision des guides et des grilles sur la tenue des dossiers s'adressant aux thérapeutes en réadaptation physique afin de les harmoniser aux décisions prises par les administrateurs au cours de l'année.

La formule prévue au *Code des professions* permettant au CIP de siéger en division, composé de trois membres, a également été utilisée. Le CIP a donc siégé en division à neuf reprises au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'enquête particulière. À quelques reprises, ces réunions s'étendaient sur deux jours afin de compléter l'étude des dossiers d'enquête.

PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Afin de jouer son rôle de protection du public, le CIP a recommandé l'adoption par les administrateurs du Bureau du *Programme annuel d'inspection professionnelle* suivant pour l'année 2007-2008 :

1. Dépistage

Physiothérapeutes visés par le dépistage (195 membres en milieu privé et public)

Thérapeutes en réadaptation physique visés par le dépistage (105 membres en milieu privé et public)

2. Visites et enquêtes planifiées

Visites de vérification générale s'adressant aux physiothérapeutes (110 visites en milieu privé et public)

Visites de vérification générale s'adressant aux thérapeutes en réadaptation physique (40 visites en milieu privé et public)

Enquêtes particulières (nombre indéterminé)

3. Clientèle visée

3.1 Dépistage

Tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau des membres et oeuvrant auprès de la clientèle présentant une atteinte orthopédique ou rhumatologique peuvent être inspectés dans le

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

cadre du volet dépistage du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, les membres d'expérience tout comme les membres débutants, les membres œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public.

3.2 *Visites de vérification générale*

Tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau des membres peuvent être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, les membres d'expérience tout comme les membres débutants, les membres œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public.

Une attention particulière sera apportée aux physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant cessé d'exercer plus de trois (3) ans et réinscrits au Tableau des membres par le Bureau à la suite des recommandations du Comité d'admission.

Tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant étudié dans un pays étranger et ayant satisfait aux exigences du Comité d'admission et finalement inscrits au Tableau des membres seront inspectés durant leur première année de pratique.

Dans la mesure du possible, 50 % des membres inspectés seront en pratique privée et l'autre 50 % dans le secteur public.

3.3 *Enquêtes particulières et signalements*

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) répondra à toutes les demandes provenant du Bureau, aux signalements reçus, aux transferts de dossiers et informations fournies par la syndique. Il assurera également le suivi du processus d'inspection lorsque requis.

3.4 *Relances*

Le principe de relance par demande de dossiers est privilégié pour vérifier l'application des recommandations faites par le CIP et la conformité au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. De plus, à la suite d'une visite de vérification générale ayant révélé des lacunes importantes, un questionnaire visant à évaluer les connaissances de base peut être envoyé aux membres en lieu et place d'une relance par dossiers.

4. **Actions envisagées**

Poursuite de l'élaboration du processus d'organisation des stages lorsqu'ils sont imposés par le Bureau.

Finalisation du processus d'enquête particulière sur la compétence des thérapeutes en réadaptation physique.

Au total, 125 membres ont reçu la visite d'un inspecteur : 85 physiothérapeutes, 47 en milieu public et 38 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 55 % en milieu public et de 45 % en milieu privé. Quarante (40) thérapeutes en réadaptation physique ont reçu la visite d'un inspecteur, 21 en milieu public et 19 en milieu privé. La proportion des thérapeutes en réadaptation physique inspectés était de 53 % en milieu public et de 47 % en milieu privé.

Au total, 274 membres ont fait l'objet d'un dépistage ; 192 physiothérapeutes (97 en milieu public et 95 en milieu privé) et 82 thérapeutes en réadaptation physique (40 en milieu public et 42 en milieu privé).

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

Il est important de mentionner que des formulaires et des questionnaires sont transmis aux membres faisant soit l'objet d'une visite, soit l'objet d'un dépistage. En l'occurrence, les 125 membres visités par un inspecteur ont rempli le formulaire sur la formation continue, un formulaire d'autoévaluation d'un des dossiers présentés et la description sommaire du milieu clinique (parfois remplie par le supérieur immédiat ou le coordonnateur clinique). Les 274 membres ayant fait l'objet d'un dépistage ont rempli le volet 1 du portfolio de formation continue, le formulaire sur la formation continue et un questionnaire introspectif. L'ensemble des membres ont retourné les documents requis.

SUIVI DES VISITES DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE ET DU DÉPISTAGE

Parmi les dossiers étudiés remis par les 125 professionnels dans le cadre d'une visite, les dossiers de deux (2) membres (1,6 %) sont toujours à l'étude. Les dossiers de 78 membres (62 %) furent jugés conformes et 45 (36 %) ont fait l'objet d'un premier suivi. Ces suivis ou relances concernent 21 physiothérapeutes (7 en milieu public et 14 en milieu privé) et 24 thérapeutes en réadaptation physique (9 en milieu public et 15 en milieu privé).

À la suite d'une visite, tous les membres ont reçu un rapport de vérification précisant les recommandations du CIP. Tous ceux ayant fait l'objet d'un dépistage ont également reçu une lettre leur précisant soit que les dossiers soumis sont conformes aux indicateurs ciblés par l'article 3, alinéa 2, paragraphe 4 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, soit que les dossiers ne le sont pas et qu'ils recevront la visite d'un inspecteur.

Le dépistage sera suivi par la visite d'un inspecteur au cours de l'année 2008-2009 pour 50 physiothérapeutes et 33 thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP transmet des recommandations aux membres inspectés (visites et dépistage). Ces recommandations invitent les membres au respect du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre*. Beaucoup de ces recommandations concernent l'article 3, alinéa 2, paragraphe 4 qui précise qu'à chaque visite, la description des services professionnels rendus, les notes sur l'évolution de l'état du client et ses réactions au traitement doivent figurer au dossier. Des recommandations visant les articles 17, 18 et 19, sur la responsabilité du membre à maintenir l'équipement en bon état, sont adressées aux membres et également transmises aux supérieurs immédiats, s'il y a lieu. Pour assurer l'entretien adéquat et fidèle aux normes des équipements d'hydrothérapie, il est recommandé à certains membres de consulter le *Physio-Québec*, volume 27, numéro 2 ou de consulter le document intitulé « Recommandations sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec. Lignes directrices pour les établissements de soins du Québec. Santé et Services sociaux Québec ». Certaines recommandations ciblent plutôt le *Code de déontologie* notamment l'article 10 sur l'identification du professionnel dans son milieu de travail. Parmi les recommandations les plus fréquemment transmises aux thérapeutes en réadaptation physique, notons celles sur le respect de l'article 4 du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*. Cet article décrit les préalables dont doit disposer le thérapeute en réadaptation physique avant d'intervenir auprès du client.

D'autre part, seize (16) membres ont fait l'objet d'un signalement à la Syndique.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Le Comité a procédé au cours de l'année 2007-2008 à un total de cinq (5) enquêtes particulières auprès de physiothérapeutes, enquêtes qui ont mené à la rédaction de cinq (5) rapports d'enquête. Une (1) de ces enquêtes particulières a été décrétée à la suite d'une vérification générale. Quatre (4) enquêtes particulières ont fait suite à un signalement de

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

la syndique. Au total, le CIP a reçu 10 signalements de la part de la syndique au cours de l'année 2007-2008 : il assure le suivi de ces dossiers.

De plus, six (6) visites de vérification générale avec observation ont eu lieu à la demande du Bureau.

RECOMMANDATIONS DU CIP POUR STAGE ET/OU COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC OU SANS SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Parmi les dossiers professionnels des physiothérapeutes ayant fait l'objet d'une enquête particulière ou d'une visite de vérification générale avec observation ayant eu lieu cette année ou l'année dernière, quatre (4) ont fait l'objet de recommandations au Bureau. Le Comité s'assure du suivi des autres dossiers.

Le tableau suivant rassemble les données sur les recommandations.

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Bureau d'obliger un membre à compléter avec succès :

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Le tableau suivant fait état des décisions du Bureau à la suite des recommandations du CIP

Décisions du Bureau

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	3
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1

Comité de révision des plaintes

RESPONSABLE

Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale

MEMBRES

Physiothérapeutes

Louise Courtois, pht

Monique Gagnon, pht (démission en cours d'année)

Michèle M. Rousseau, pht

Gyslaine Samson-Saulnier, pht, Adm. A., M.A.S.

Thérapeutes en réadaptation physique

France Després, T.R.P.

Sophie Ferland, T.R.P.

Judith Martin, T.R.P.

Lucie Vaillancourt, T.R.P.

Membres nommés par l'Office des professions

Pierre Delisle

Michel Perreault

Jacques Riopel

Raymond Rocheleau

MANDAT

Le Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique devant le Comité de discipline de l'Ordre et, conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Trois demandes de révision ont été acheminées au Comité et jugées recevables. Le Comité a donc tenu trois réunions. En vertu de l'article 123.5, le Comité, dans deux cas, a conclu qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline et dans le troisième cas a conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggéré le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. À cet égard, le Comité a nommé M^{me} Suzanne La Rocque à titre de syndic.

Aucune demande d'avis au Comité de révision des plaintes n'a été présentée hors délai.

Autres comités

Comité d'admission

RESPONSABLE

Louise Courtois, pht, chargée de dossiers à l'admission

MANDAT

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats formés à l'extérieur du Québec qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité étudie les demandes de permis pour les candidats faisant une demande plus de trois ans après la délivrance du diplôme donnant ouverture au permis, ainsi que les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans, de non-inscription au Tableau des membres, pour fins de recommandation au Bureau.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). À cet égard, les candidats formés à l'étranger peuvent demander au service des équivalences du MICC, un avis d'équivalence de diplôme qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

De plus, avec l'aide financière du MICC, l'Ordre a développé un cours :

«Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger». Ce cours a été donné, les 14 et 15 septembre 2007. Huit (8) candidats au permis de physiothérapeute ont suivi la formation et réussi l'examen.

Le Comité s'est réuni à trois reprises pour l'étude de cinquante-sept (57) dossiers répartis ainsi : quarante-deux (42) demandes d'équivalence, six (6) demandes de mise à jour, huit (8) demandes de permis de candidats ayant obtenu leur diplôme québécois depuis plus de trois ans et une (1) demande de réinscription. Nous vous en présentons le sommaire.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Il y a eu quarante-deux (42) demandes d'équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention du permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation. À la demande de certains candidats, même s'ils ont une formation de niveau universitaire, le Comité peut étudier leur dossier pour l'obtention d'un permis de thérapeute en réadaptation.

Vingt-trois (23) demandes concernaient le permis de physiothérapeute : dix-sept (17) candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif, soit des cours et des stages. Un (1) candidat a obtenu son permis régulier et trois (3) candidats se sont qualifiés pour obtenir un permis restrictif temporaire, le temps de compléter le cours exigé. Deux (2) de ces derniers se sont prévalus de ce permis ; le troisième devrait s'en prévaloir au cours de l'année 2008-2009. Un (1) candidat a été refusé à cause du manque d'information dans son dossier et un (1) a été refusé en raison du trop grand écart entre les connaissances acquises grâce à ses études et les contenus et les compétences

développés dans le programme de baccalauréat en physiothérapie. Les frais d'étude de dossiers de ces deux candidats ont été remboursés après rétention d'un pourcentage pour couvrir les frais administratifs.

Dix neuf (19) demandes concernaient le permis de thérapeute en réadaptation physique. Tous ces candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif, soit des cours et des stages.

L'ensemble de ces activités a touché 57 demandes d'équivalence de candidats ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Canada. Enfin, 15 demandes d'équivalence n'ont pas fait l'objet d'un traitement à la fin de la période.

DEMANDE DE MISE À JOUR

Le Comité a aussi procédé à une mise à jour dans six (6) dossiers, à la demande des candidats. Dans quatre (4) cas, le Comité a révisé à la baisse le nombre de crédits demandés, les candidats ayant fourni des informations additionnelles.

DEMANDE DE PERMIS

Le Comité a étudié une (1) demande de permis de physiothérapeute, et sept (7) demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique, pour un retour à la pratique. Un permis a été accordé, et les autres sept candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif.

Trente et un (31) diplômés de l'Université d'Ottawa ont fait une demande de permis ainsi que sept (7) diplômés d'autres universités canadiennes. Toutes ces demandes ont été acceptées.

Vingt-deux (22) candidats, formés à l'étranger, ont terminé et réussi les cours et les stages exigés par le Comité administratif et se sont inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

Comité d'évaluation en formation (CÉF)

L'avènement de la *Politique de formation continue (Politique)* a nécessité l'implantation d'un mécanisme d'évaluation des activités de formation continue offertes à l'extérieur de l'Ordre afin de pouvoir attribuer des heures de formation continue (HFC) aux membres de l'Ordre. Le Comité d'évaluation en formation (appelée auparavant Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation) a donc reçu le mandat de vérifier, sur demande, si les activités extérieures à l'Ordre répondent aux critères d'admissibilité de la *Politique* et de présenter au Bureau ses recommandations. Il assure également le suivi et la révision des grilles d'évaluation des activités de formation.

COMPOSITION

Ce Comité, composé de six personnes nommées par le Bureau de l'Ordre, représente différents milieux d'enseignement et rassemble des gens reconnus par leurs pairs, ainsi que dans le domaine de la formation continue et pouvant porter un jugement critique sur les formations gravitant autour de l'Ordre. Le nombre de membres présents à chacune des réunions varie en fonction de leur disponibilité et des besoins (nombre de dossiers à traiter).

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Au cours de l'année, le Comité d'évaluation en formation a tenu sept (7) réunions. Il a évalué 47 demandes d'évaluation issues de formateurs ou d'organismes, comparativement à 100 demandes l'année précédente. Toutefois, cette baisse a été largement dépassée par l'augmentation importante du nombre de demandes d'évaluation issues des membres, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la *Politique de formation continue*, le 1^{er} avril 2007. En effet, les membres ont pu, dès lors, présenter des demandes d'évaluation pour des cours de formation continue ou des activités supervisées en milieu clinique (participants seulement).

Comité de recherche clinique en physiothérapie

Le Comité de recherche clinique en physiothérapie (le Comité) a trois grands mandats :

- l'évaluation des demandes de bourses et de subventions ;
- la promotion de la recherche clinique faite par les membres de l'Ordre ;
- la formation de ceux-ci à la recherche clinique.

MEMBRES DU COMITÉ

	Comité de recherche clinique	Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions (le sous-comité)
Membres	Isabelle Gagnon, pht, Ph. D. Isabelle Garceau, pht, représentante du Bureau Joanne Goldberg, pht, M. Sc. Lisa Grilli, pht, M. Sc. Dahlia Kairy, pht, M. Sc. Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du comité Stéphane Poitras, pht, Ph. D.	Gilbert Chartier, pht, M.A.P. Thi Thanh Mai Pham, pht, M. Sc. Uriel Pierre, pht, M. Sc., responsable du sous-comité France Piotte, pht, M. Sc. Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.

Le Comité a tenu quatre réunions et le sous-comité, deux.

TRAVAUX MENÉS PAR LE COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET LE SOUS-COMITÉ :

- arrimage de la date du concours de l'Ordre avec celle du REPAR (la date du 31 janvier remplace dorénavant celle du 30 septembre) ;
- recommandation aux administrateurs du Bureau quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions pour l'année ;
- recommandation aux administrateurs du Bureau pour un second affichage pour distribuer les sommes non accordées ;
- présentation de l'affiche *Successful research capacity building through an innovative program set up by a physiotherapist licensing body* au congrès mondial de la physiothérapie tenu à Vancouver en juin 2007 ;
- promotion du stage de recherche clinique subventionné, nouvelle subvention offrant aux cliniciens une voie alternative de sensibilisation au domaine de la recherche clinique ;
- tirage d'un cours de formation de groupe gratuite en recherche clinique. Les membres de l'Ordre oeuvrant au Pavillon St-Luc du CHUM furent les heureux gagnants de ce concours. Le cours a été dispensé au printemps 2007 par M^{me} Bonnie Swaine, pht, Ph. D. ;
- participation au Colloque 2007 de l'Ordre (participation à la remise des bourses et subventions et à la tenue de la séance d'affichage) ;
- révision des objectifs du sous-comité de promotion et formation ;
- le Comité poursuit son processus de veille quant à l'évolution du programme de bourses et subventions de recherche clinique afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la pratique (impact du nouveau programme de maîtrise professionnelle notamment).

RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

RÉCIPIENDAIRES DE BOURSES ET DE SUBVENTIONS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

La nouvelle date du concours (31 janvier) a fait en sorte de cumuler exceptionnellement cette année les concours 2007-2008 et 2008-2009. Seize (16) bourses et subventions étaient offertes. Un second affichage se termine en mai 2008.

	Réциpiendaires	Titre du projet	Montant
Partenariat OPPQ-REPAR	Jean-Pierre Dumas, pht # 89113	Étude de la faiblesse et de la fatigue des muscles du cou chez les travailleurs présentant une cervicalgie chronique.	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
	Anabèle Brière, pht # 02099	<i>Perceived weight distribution and efforts at the lower limbs during sit-to-stand transfers in individuals with chronic stroke.</i>	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
	Cathy Rossi, pht # 91210	Fiabilité du test d'agilité motrice (TAM) administré par les physiothérapeutes auprès des adultes ayant subi un traumatisme cranio-cérébral.	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
	Céline Lepage, pht # 91210	Valeurs normatives de la force musculaire isométrique et de capacité fonctionnelle chez les enfants et les adolescents : étude multicentrique.	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
Subventions de recherche clinique	Tamar Derghazarian, pht # 02043	Les attitudes et croyances des physiothérapeutes du Québec concernant les patients atteints de lombalgies : quelles sont-elles, et peuvent-elles prévoir l'approche thérapeutique ?	7 500 \$
Subventions de stage de recherche clinique	Chantale Ferland, pht # 89161	Stage au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRS) Chercheur : Désirée Maltais, pht, Ph.D.	7 500 \$
	Valérie Elliott, pht # 06101	Stage au Centre de recherche de l'Institut Universitaire de Gériatrie de Montréal Chercheur : Chantale Dumoulin, pht, Ph.D.	7 500 \$
	Carlo Galli, pht # 90050	Stage au Centre universitaire de santé McGill (Montreal Children's Hospital) Chercheur : Isabelle Gagnon, pht, Ph.D.	7 500 \$
	Jiali Mai, pht # 04473	Stage Centre universitaire de santé McGill (Royal Victoria Hospital) Chercheur : Nancy Mayo, Ph.D.	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche	Jean-François Lemay, pht # 94054	Évaluation de l'équilibre chez la population lésée médullaire : validation de l'échelle de Berg et étude des interrelations avec les données cliniques.	7 500 \$
	Isabelle Fontaine, pht # 07046	Les entraîneurs et les commotions cérébrales.	7 500 \$

Comité des règlements

RESPONSABLE

Louise Bleau, pht, D.É.S.S., secrétaire générale

PRÉSIDENTE

Danielle Richer, pht

MEMBRES

Nicole Bouchard, T.R.P.

Paul Castonguay, pht, M. Sc., *FCAMT*, président et directeur général de l'Ordre

Jocelyne Dumont, T.R.P.

Christian Jobin, pht

Jeannot Laliberté, pht

CONSEILLÈRE JURIDIQUE

M^e Julie Martin

MANDAT

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le Comité doit réviser l'ensemble des règlements de l'Ordre et faire les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concernés.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le Comité a tenu une réunion, il a procédé à :

- l'étude du projet de *Règlement de formation continue obligatoire*.

Comité ad hoc sur les approches en neurologie

RESPONSABLE

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'amélioration de l'exercice

MEMBRES

Pauline Beaulieu-Cross, pht

Cynthia Bergeron, pht

Marie-Josée Bertrand, pht

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.

Isabelle Garceau, pht, représentante du Bureau

Carolle Lavallée, pht

Serge Orzes, pht, D.É.S.S.

Le Comité *ad hoc* sur les approches utilisées avec la clientèle neurologique a poursuivi son mandat quant à l'élaboration de lignes directrices relevant les données probantes et la meilleure pratique pour les clientèles hémiplegiques découlant d'un accident vasculaire cérébral. Les travaux sont toujours en cours et feront l'objet d'une comparaison avec l'enseignement prodigué par les maisons d'enseignement universitaire à des fins d'homogénéité.

Comité ad hoc sur la contention

RESPONSABLE

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'amélioration de l'exercice

MEMBRES

Chantal Besner, pht, M. A. P., représentante du Bureau

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.

Julie Faucher, T.R.P.

Marisa Gambini, pht

Carole Giroux, pht

Michel Laplaca, pht

Maï Pham, pht, M. Sc.

Louise Richard, avocate, T.R.P.

Édith Théberge, pht

En raison de l'adoption par les administrateurs du Bureau, le 18 janvier 2008, des *Lignes directrices sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention*, le Comité ad hoc sur la contention fut donc dissous officiellement.

Comité ad hoc sur les plaies

RESPONSABLE

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P., directeur de l'amélioration de l'exercice

MEMBRES

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.

Lise Dupont, pht, M. Sc., représentante du CIP

Ginette Gagnon, pht (en remplacement de France Forget, pht)

Sophie Girard, pht

Isabelle Girouard, pht

Steve Higgins, pht

Karel Larin, T.R.P., représentante du Bureau

Diane Raymond, pht

Le Comité ad hoc sur les plaies a débuté son mandat d'élaborer des lignes directrices décrivant, premièrement, l'impact du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* en lien avec l'administration de médicaments, et, deuxièmement, l'implication de la physiothérapie dans le traitement des plaies en interdisciplinarité. Les travaux ont été amorcés en mars 2008.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Catégorie de permis	Nombre de membres
Physiothérapeute	203
Thérapeute en réadaptation physique	166

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations	Nombre de membres
accordées	9
renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	6337
--	------

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Numéro de la région	Région	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	182
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	286
03	Capitale-Nationale	649
04	Mauricie	390
05	Estrie	349
06	Montréal	1511
07	Outaouais	228
08	Abitibi-Témiscamingue	106
09	Côte-Nord	75
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83
12	Chaudière-Appalaches	322
13	Laval	324
14	Lanaudière	309
15	Laurentides	405
16	Montérégie	1030
17	Centre-du-Québec	
99	Hors du Québec	65

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Sexe	Nombre de membres
Homme	1069
Femme	5268

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE ET DE LA OU DES COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES, S'IL Y A LIEU, SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires, s'il y a lieu	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre régulier physiothérapeute	3818	506\$	2007-04-01		
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2024	492\$	2007-04-01		
Membre associé physiothérapeute	288	253\$	2007-04-01		
Membre associé thérapeute en réadaptation physique	153	246\$	2007-04-01		
Membre retraité physiothérapeute	42	50\$	2007-04-01		
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	1	46\$	2007-04-01		

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Type de permis	Nombre de membres
un permis temporaire	8
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	2
un permis spécial	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Catégorie de permis	Nombre de membres
Physiothérapeute	4148
Thérapeute en réadaptation physique	2178

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Inscriptions	Nombre de membres
Total des inscriptions	6337
Premières inscriptions	352

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Inscriptions	Nombre de membres
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

RADIATIONS DU TABLEAU SELON LE MOTIF

Motif de la radiation	Nombre de membres
Non-paiement de la cotisation	322

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Catégorie de permis	Nombre de membres	
	Suspensions	Révocations
Physiothérapeute	0	0
Thérapeute en réadaptation physique	0	0

Cotisation 2007-2008

MONTANTS

- Membres réguliers physiothérapeutes inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 496 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres réguliers thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 482 \$ incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.

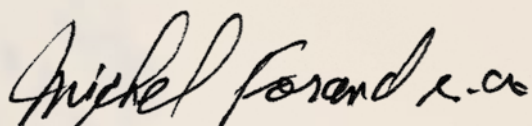
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

Aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Michel Forand
Comptable agréé

Laval, le 15 mai 2008

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2008	2007
	Budget	Réel	Réel
Produits (page 9)	3 638 989 \$	3 676 682 \$	3 438 808 \$
Charges (pages 10 - 11)	3 625 547	3 575 016	3 421 976
Excédent des produits sur les charges	13 442	101 666	16 832
FONDS DE RECHERCHE			
Produits – Cotisations et autres	-	63 420	61 880
CHARGES			
Bourses	-	34 500	83 000
Autres charges concernant le Fonds de recherche	-	1 487	-
Comité du Fonds de recherche	-	703	891
	-	36 690	83 891
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	26 730	(22 011)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 442	128 396	(5 179)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

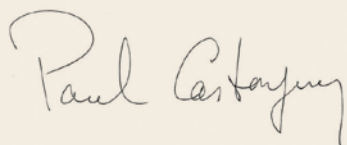
					2008	2007
	Investis en immobilisations	Réserve pour fonds de recherche	Réserve pour fonds spécial	Non affectés	Total	Total
Solde au début	209 689 \$	26 519 \$	250 000 \$	328 215 \$	814 423 \$	819 602 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	26 730	-	101 666	128 396	(5 179)
Amortissement	(56 258)	-	-	56 258	-	-
Acquisition d'immobilisations	40 560	-	-	(40 560)	-	-
Solde à la fin	193 991	53 249	250 000	445 579	942 819	814 423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN**31 MARS 2008**

	2008	2007
ACTIF		
COURT TERME		
Actifs financiers détenus aux fins de transaction (note 4)	943 000 \$	738 858 \$
Débiteurs (note 5)	50 689	36 469
Frais payés d'avance (note 6)	7 773	12 607
	1 001 462	787 934
Immobilisations (note 7)	193 991	209 689
	1 195 453	997 623
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque	116 444	22 979
Créditeurs (note 8)	87 905	112 288
Produits reportés (note 9)	48 285	47 933
	252 634	183 200
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	193 991	209 689
Grevés d'affectations internes :		
Fonds de recherche	53 249	26 519
Fonds spécial	250 000	250 000
Non affectés	445 579	328 215
	942 819	814 423
	1 195 453	997 623

Au nom du comité administratif



Paul Castonguay, administrateur



Annie Charland, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et non vérifiés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de recherche est constitué d'une portion des cotisations qui est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

Le Fonds spécial a été constitué en prévision de dépenses spéciales. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

Produits reportés

Les revenus reportés représentent des montants facturés pour les exercices futurs.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipements de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Imputations des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

	2008	2007
4. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS AUX FINS DE TRANSACTION		
CPG, variable (4 %), échéant le 7 juillet 2008	600 000 \$	-
CPG, 2,4 %, échéant le 11 avril 2008	343 000	-
CPG, échu	-	244 000
CPG, échu	-	494 858
	943 000	738 858
5. DÉBITEURS		
Annonces publicitaires et divers	7 068 \$	1 009 \$
Taxe de vente	25 816	19 640
Intérêts courus à recevoir	17 805	15 820
	50 689	36 469
6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE		
Assurances	1 659 \$	1 700 \$
Autres	6 114	10 907
	7 773	12 607

7. IMMOBILISATIONS

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipements de bureau	301 632 \$	172 091 \$	129 541 \$	147 510 \$
Équipements informatiques	256 779	193 421	63 358	60 951
Améliorations locatives	1 365	273	1 092	1 228
	559 776	365 785	193 991	209 689

8. CRÉDITEURS

	2008	2007
Fournisseurs	70 402 \$	100 794 \$
Frais courus	17 503	11 494
	87 905	112 288

9. PRODUITS REPORTÉS

Formation continue perçue d'avance	48 285 \$	47 933 \$
------------------------------------	-----------	-----------

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) En octobre 2006, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. En vertu du bail, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 28 février 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 2 238 602 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 215 388 \$ pour 2008-2009. Les paiements minimums exigibles pour les cinq (5) prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer minimum	Frais communs	Total
2008-2009	210 574 \$	215 388 \$	425 962 \$
2009-2010	211 201	215 388	426 589
2010-2011	218 094	215 388	433 482
2011-2012	218 721	215 388	434 109
2012-2013	225 615	215 388	441 003
	1 084 205	1 076 940	2 161 145

- b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location d'un photocopieur pour une période de 48 mois se terminant le 21 mars 2012. Les versements exigibles sont de 24 828 \$ par année et ils s'élèveront à 99 312 \$ d'ici l'échéance.

11. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 Budget	2008 Réel	2007 Réel
PRODUITS			
Cotisations des membres	2 910 000 \$	2 913 493 \$	2 607 949 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	43 000	43 874	46 105
Formation continue	370 000	388 154	427 218
Amendes	32 000	35 847	13 926
Évaluation d'activités	4 200	5 126	11 521
Liste des membres	15 000	15 223	27 388
Physio-Québec	15 000	14 582	45 112
Étude de dossiers	18 000	21 748	22 744
Congrès et symposium	65 650	66 151	78 952
Subventions	-	-	5 024
Dépliants	7 000	8 414	7 667
Revenus d'intérêts	75 000	74 804	69 630
Autres revenus	24 139	27 853	7 853
Matériel promotionnel	-	-	18
Revenus d'administration	60 000	61 413	67 701
	3 638 989	3 676 682	3 438 808

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME

Bureau et Comité administratif	90 000 \$	67 400 \$	87 179 \$
Administration générale et services aux membres	1 045 159	1 042 413	894 530
La présidence	204 769	204 514	197 351
Formation continue	466 759	474 807	431 108
Inspection professionnelle	367 806	357 924	310 458
Affaires professionnelles	554 134	544 412	490 437
Syndic et discipline	291 502	308 741	297 732
Communication	442 061	422 621	477 510
Amélioration de la pratique	163 357	152 184	235 671
	3 625 547	3 575 016	3 421 976

	2008	2008	2007
	Budget	Réel	Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE			
Salaires	1 461 698 \$	1 452 080 \$	1 362 129 \$
Charges sociales	158 919	158 566	147 770
Jetons de présence	100 035	88 423	87 980
Assurances	8 000	6 677	6 847
Vérification et tenue de livres	8 000	7 250	7 423
Frais légaux	69 000	77 833	64 013
Conférenciers	219 000	223 723	239 769
Projets spéciaux	-	-	13 100
Honoraires	169 021	152 760	172 485
Frais de déplacement et de séjour	152 320	131 172	161 121
Frais de télécommunication	27 000	28 578	23 826
Frais de poste	89 400	95 775	95 145
Imprimerie	20 000	23 972	25 711
Photocopies	58 000	52 821	51 433
Programme	3 430	3 430	12 817
Fournitures de bureau	19 000	21 218	19 480
Entretien et réparations	6 000	7 298	5 814
Formation du personnel	5 000	4 597	13 916
Frais de déménagement	-	-	27 646
Location d'équipements et de salles	29 000	36 751	20 110
Loyer	409 000	408 048	235 687
Frais de représentation	5 500	779	3 067
Conseil interprofessionnel du Québec	20 409	20 409	20 187
Bourses et distinctions honorifiques	2 600	7 322	9 525
Autres charges	7 500	7 854	7 820
CSST et normes du travail	15 000	12 434	14 424
Consultants	45 000	49 152	45 540
Publicité et promotion	285 200	261 823	276 943
Experts	13 000	15 535	8 843
Physio-Québec et Physio-Info	17 000	17 060	37 608
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 500	3 458	3 372
Amortissement des immobilisations	60 000	56 258	54 320
Intérêts et frais bancaires	16 000	18 340	14 389
Frais de congrès	56 015	56 477	65 627
Matériel promotionnel	5 000	4 020	4 504
Alliance canadienne	57 000	57 128	55 965
Revue de presse	5 000	5 995	5 620
	3 625 547	3 575 016	3 421 976



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est
bureau 1000
Anjou (Québec)
H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770
ou sans frais 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca

Communications © 2008

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Graphisme : Manon Boulais, graphiste

ISSN : 1708-2110



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est
bureau 1000
Anjou (Québec)
H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770
ou sans frais 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site Web : www.oppq.qc.ca